

Vie industrielle = synthèse des événements déclarés à l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection - mois d'avril 2026

25.8.2026 - | EDF

Chaque mois, dans un objectif de transparence, la centrale nucléaire de Saint-Alban Saint-Maurice publie les événements significatifs (sûreté, radioprotection ou environnement) déclarés à l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR).

Ci-dessous la synthèse des événements déclarés en avril 2026 :

1er avril 2026 - Déclaration d'un événement significatif de sûreté de niveau 0

Dans le cadre d'une opération de maintenance, les équipes procèdent à des contrôles de réglage des relais de tension assurant la protection d'un tableau électrique de l'unité de production n°1.

Ils constatent que des relais de tension sont réglés trop bas par rapport aux valeurs attendues. L'analyse montre que le réglage n'est pas conforme depuis le remplacement préventif de ces équipements lors d'un arrêt pour maintenance en mai 2023. Cependant, ce réglage était conservatif puisqu'il assurait un déclenchement anticipé de la protection du tableau électrique.

Les équipes ont corrigé la situation en remettant les réglages en conformité avec les exigences attendues.

Cet événement n'a eu aucune conséquence sur la sûreté des installations, la sécurité du personnel ou l'environnement. Il a été déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection en tant qu'écart aux règles d'exploitation.

L'événement a été classé au niveau 0 de l'échelle INES, qui comporte sept niveaux.

2 avril 2026 - Déclaration d'un événement significatif de radioprotection de niveau 0

Le 3 mars 2026, une assistante administrative d'un chargé d'affaire partenaire a fait une erreur lors de la saisie dans le système d'information. Au lieu d'enregistrer la date d'expiration de la formation en radioprotection de l'employé, il a été saisi celle de sa visite médicale, qui elle expirait bien plus tard que sa formation.

Le système de contrôle d'accès en zone contrôlée, se basant sur la mauvaise date, rendait possible un accès de la zone contrôlée au-delà de la date butée issue de la formation. L'employé a donc pu entrer plusieurs fois dans la zone contrôlée alors que sa formation en radioprotection était en réalité périmée.

Une fois l'erreur découverte et corrigée dans le système, l'employé a logiquement été bloqué à l'entrée de la zone contrôlée le 2 avril 2026, le portail de sécurité détectant cette fois correctement que sa formation n'était plus valide.

Un contrôle a ensuite été réalisé sur l'ensemble du personnel du partenaire. Aucun autre cas similaire n'a été identifié.

Cet événement n'a eu aucun impact sur la sûreté des installations. Il a été classé au niveau 0 de l'échelle INES (niveau sans conséquence sur la sûreté).

20 avril 2026 - Déclaration d'un événement significatif de sûreté de niveau 0

Lors d'une opération de maintenance en tranche 1, des préparatifs ont été faits pour couper l'alimentation électrique de certains tableaux électrique (voie A). Pour garantir le bon fonctionnement du système de ventilation du bâtiment auxiliaire nucléaire, des dispositifs appelés "peignes" ont été installés pour maintenir ouverts certains registres d'aspiration.

Douze jours plus tard, un technicien se questionne sur le système de verrouillage d'un départ électrique. En touchant le disjoncteur pour faire une vérification, il provoque une demande de fermeture des registres d'aspiration. Ces registres se sont légèrement fermés, mais ont buté contre les peignes, ce qui a suffi à déclencher une alarme et à arrêter les ventilateurs d'extraction.

Le débit d'air à la cheminée du bâtiment des auxiliaires nucléaires est alors passé en dessous de 100 000 m³/h, atteignant un minimum de 94 430 m³/h.

Après avoir refermé le départ électrique et réouvert les registres, le débit d'air est remonté au-dessus de 180 000 m³/h.

Cet événement n'a eu aucune conséquence sur la sûreté des installations, la sécurité du personnel ou l'environnement. Il a toutefois conduit à un écart temporaire aux règles générales d'exploitation et a été déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection.

L'événement a été classé au niveau 0 de l'échelle INES, qui comporte sept niveaux.

<https://www.edf.fr/la-centrale-nucleaire-de-saint-alban-saint-maurice/les-actualites-de-la-centrale-nucleaire-de-saint-alban/vie-industrielle-synthese-des-evenements-declares-a-l-autorite-de-surete-nucleaire-et-de-radioprotection-mois-d-avril-2026>